

Objet : Covid-19 - délégations de signature en matière de missions, en France à l'étranger, à compter du 1^{er} septembre 2020.

L'administratrice provisoire de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'arrêté du rectorat de la région académique Hauts-de-France en date du 25 août 2020 portant nomination de Mme Claire Rossi aux fonctions d'administratrice provisoire de l'UTC à compter du 1^{er} septembre 2020,

Vu la note d'organisation de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le plan de reprise de l'activité à l'UTC,

DÉCIDE

Article 1 :

Les délégations de signature pour les missions en Union Européenne et hors Union Européenne sont suspendues pendant la phase 3 du plan de reprise d'activité à l'UTC. Seules les missions pour la France métropolitaine sont autorisées.

Article 2 :

En phase 4 du plan de reprise d'activité à l'UTC, les délégations de signature pour les missions en France métropolitaine et en Union Européenne sont rétablies.

Pour les missions hors Union Européenne ou espace Schengen, celles-ci sont soumises à l'autorisation de la direction.

Chaque ordre de mission présenté à la signature de l'administratrice provisoire sera accompagné d'une note explicative portant sur l'opportunité de cette mission.

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

L'administratrice provisoire de l'UTC,

Claire Rossi



**Service des
affaires générales et
juridiques**

☎ 03-44-23-73-76

✉ sagj@utc.fr

**Université de
Technologie
de Compiègne**

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

original : service des affaires générales et juridiques
copies : présidence
rectorat
diffusion : générale
rubrique « actes réglementaires »